



1202787101

DATE DEPOT : 2012-03-16

NUMERO DE DEPOT : 2012R027822

N° GESTION : 2007B17220

N° SIREN : 487769341

DENOMINATION : SANS BORNE

ADRESSE : 5 rue Mignon 75006 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/09/27

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Q7N3 J7220

« SANS BORNE »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000 Euros

Siège social : 5 rue Mignon  
75006 PARIS

487.769 341 RCS PARIS

Greffé du Tribunal de  
Commerce de Paris  
R

16 MARS 2012

PROCÈS-VERBAL N° BE DÉPOT  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 SEPTEMBRE 2011

RO2078202

L'an DEUX MILLE ONZE  
le vingt sept septembre  
à onze heures,

les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

. Monsieur FREOUR Cédric	
propriétaire de mille cinq cents parts sociales	
portant les numéros 01 à 1.500 inclus, ci.....	1.500 parts
. Madame FREOUR Nathalie	
propriétaire de mille cinq cents parts sociales	
portant les numéros 1.501 à 3.000 inclus, ci.....	1.500 parts
Total des parts présentes.....	3.000 parts
sur les 3.000 parts composant le capital social.	

Monsieur Cédric FREOUR préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ augmentation du capital social d'un montant de 10.000 Euros en numéraires pour le porter de 30.000 Euros à 40.000 Euros moyennant l'émission de 500 parts de 10 Euros assorties d'un prime d'émission de 10 Euros par part.

2/ constatation de la souscription de l'ensemble des parts émises et leur libération intégrale en espèces par compensation.

3/ modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts ;

4/ pouvoir pour les formalités

### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés convient de porter le capital social de 30.000 Euros à 40.000 Euros, moyennant l'émission en numéraire de 500 parts nouvelles de 10 Euros de valeur nominale émises moyennant une prime de 10 Euros par part et dont la souscription est intégralement réservée à Madame Nathalie FREOUR, associée, portant ainsi le capital de 30.000 Euros à 35.000 Euros et de 35.000 Euros à 40.000 Euros par incorporation de la prime d'émission et l'émission de 500 parts nouvelles attribuées aux associés au prorata de leur participation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité..*

### DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés constatant :

- La souscription par Madame Nathalie FREOUR de l'intégralité des 500 nouvelles parts émises ;
- La libération de sa souscription, soit la somme de 10.000 Euros, intégralement en numéraire par compensation avec une créance liquide et exigible qu'elle détient sur la société, conformément à l'attestation de la gérance ci-annexée.

En conséquence la collectivité des associés prend acte de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et par incorporation de la prime démission ci-dessus décidée.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité..*

### TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent la collectivité des associés convient de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts de la société.

#### Article 6 – APPORTS

*A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2011 le capital social a été porté à 40.000 euros, moyennant l'émission de 500 parts nouvelles émises moyennant une prime d'émission de 10,00 Euros et intégralement souscrites et libérées en numéraire et par capitalisation de la prime d'émission de 5.000 Euros. .*

#### Article 7 – CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE Euros (40.000 €), divisé en 4.000 parts sociales de 10 € chacune, intégralement libérées et attribuées aux associés de la façon suivantes :*

- A M. Cedric FREOUR, à concurrence de ..... 1.715 parts  
Numérotées de 1 1.500 et 3.786 à 4.000

- A Madame Nathalie FREOUR, à concurrence de ..... 2.285 parts  
Numérotées de 1.501 à 3.785.

Total des parts composant le capital social : ..... 4.000 parts »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité..

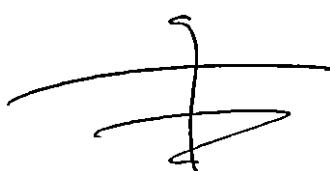
### TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Gérant et/ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité..

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, et par l'associé présent

Le Gérant



Les associés



Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD  
Le 20/10/2011 Bordereau n°2011/1 227 Case n°28 Ext 16464  
Enregistrement : 375 € Pénalités :  
Total liquide : trois cent soixante-quinze euros  
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros  
Mireille BEVENS  
Agent des Impôts

